

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-8-6

N° applicatif 2667

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - LE REFUGE - FREIHOF ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant total de 2 000 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Fondation Le Refuge pour l'opération de réhabilitation de logements de l'établissement Le Freihof situé 45 rue des Vignerons à Wangen et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La Fondation Le Refuge sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 000 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de deux Lignes du Prêt Phare et Phare CEB Habitat spécifique de 1 000 000 € chacune.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de logements de l'établissement Le Freihof situé 45 rue des Vignerons à Wangen.

Au titre de la contre-garantie, la Fondation Le Refuge s'engage à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit de la Collectivité européenne d'Alsace sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Wangen section D parcelles n°294, n°295, n°299, n°300, n°311, n°312, n°32, n°315, n°316, n°317, n°318, n°319, n°320, n°516, n°563 et n°564.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder la garantie d'emprunt de la collectivité à la Fondation Le Refuge à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 000 000 € destiné à financer l'opération de réhabilitation de logements de l'établissement Le Freihof situé 45 rue des Vignerons à Wangen et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au titre de la contre-garantie, la Fondation Le Refuge s'engage à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit de la Collectivité européenne d'Alsace sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Wangen section D parcelles n°294, n°295, n°299, n°300, n°311, n°312, n°32, n°315, n°316, n°317, n°318, n°319, n°320, n°516, n°563 et n°564.

- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- de m'autoriser par ailleurs à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY